

# Bulletin du FMI

## LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Le FMI propose une formule de financement du combat contre le changement climatique

Bulletin du FMI en ligne  
25 mars 2010



Le but est d'adopter un modèle de croissance économique limitant les émissions de carbone (photo: Newscom)

- Un « Fonds vert » pourrait mobiliser 100 milliards de \$ par an d'ici 2020, conformément à Copenhague
- Une idée qui peut contribuer au débat sur les options de financement
- Dispositif pour aider les pays à accentuer les efforts pour atténuer le changement climatique ou s'y adapter

Les services du FMI publient un rapport suggérant la création d'un « Fonds vert », qui serait en mesure de mobiliser 100 milliards de \$ par an d'ici 2020, pour aider les pays en développement à couvrir le coût financier de la lutte contre le changement climatique.

Les économistes auteurs du rapport, Hugh Bredenkamp et Catherine Pattillo, proposent la création d'un Fonds vert doté de plusieurs milliards de dollars, qui « pourrait faciliter les progrès dans le sens d'un accord mondial à force exécutoire sur la réduction des gaz à effet de serre et permettre aux pays en développement d'amorcer immédiatement une expansion de leurs efforts d'adaptation au changement climatique. »

Lors de la conférence de [Copenhague](#) sur le changement climatique de l'an dernier, les dirigeants mondiaux ont envisagé l'apport aux pays en développement d'un financement (de sources publiques et privées) qui pourrait atteindre 100 milliards de \$ par an d'ici 2020, à l'appui de mesures énergiques pour atténuer les changements climatiques ou s'y adapter, et adopter un modèle économique limitant les émissions de carbone.

Cette proposition, soulignent les auteurs, se veut une simple contribution au vaste débat public sur un sujet crucial pour le monde entier : le FMI n'a aucunement l'intention de créer, financer, ni administrer ce [Fonds vert](#).

Une telle entreprise nécessiterait un élan politique majeur, mais «pourrait être immensément bénéfique». Elle constituerait une démarche unifiée pour aider les pays en développement à combattre le changement climatique, au lieu de se fourvoyer dans une série de négociations internationales difficiles à plusieurs années d'intervalle, avec des résultats incertains.

### Détails pratiques

Les auteurs du rapport intitulé [Financing the Response to Climate Change](#), publié le 25 mars, proposent des idées pour le financement du dispositif.

Les principaux éléments sont les suivants:

- **Objectifs.** Établir un mécanisme par lequel les pays développés contribueraient à financer les besoins des pays en développement face au changement climatique, en mobilisant un important fonds de ressources publiques qui serait démultiplié par des apports de fonds privés.
- **Capital.** Le Fonds vert serait doté par les pays développés d'un capital initial sous forme d'actifs de réserve qui pourraient comprendre des [droits de tirage spéciaux](#) (DTS) — qui sont des instruments de réserve créés par le FMI. Les pays contributeurs pourraient décider de proportionner leurs parts du capital à leurs quotes-parts au FMI, ce qui constituerait la « clé de répartition » des charges entre les divers pays.
- **Émission d'obligations.** Une fois l'assise financière établie, le Fonds vert pourrait commencer à émettre des « obligations vertes » très bien notées (et donc peu coûteuses) qui pourraient être placées auprès d'investisseurs privés ainsi que de détenteurs officiels — tels que des fonds patrimoniaux souverains.
- **Fonctionnement.** Le Fonds vert compléterait le produit de ces émissions obligataires par des bonifications (voir ci-après) et les ressources ainsi combinées serviraient à fournir aux pays en développement des dons pour atténuer le changement climatique et des prêts pour s'y adapter (à des conditions concessionnelles pour les pays à faible revenu).
- **Circuits de financement.** Les ressources mobilisées par le Fonds vert pourraient être mises à la disposition des pays en développement par l'intermédiaire des fonds climatiques existants ou de nouvelles entités à vocations spéciales.
- **Portée.** Pour mobiliser un montant de ressources de l'ordre de grandeur envisagé à Copenhague, il faudrait que le Fonds vert émette environ 1 billion de \$ d'obligations sur 30 ans. Sa dotation initiale devrait être à la hauteur de cette entreprise, afin que les acheteurs des obligations vertes soient certains de détenir des créances sûres. D'après les calculs rapides des auteurs, un capital initial d'environ 120 milliards de \$ pourrait suffire.
- **Bonification.** Puisque la plupart des financements prendraient en définitive la forme de dons ou de prêts très concessionnels, il faudrait que le Fonds vert reçoive aussi des contributions spécifiquement destinées à bonifier ses concours. Les pouvoirs publics devront vraisemblablement rechercher de nouvelles sources de recettes budgétaires à cet effet, y compris des taxes-carbone et le développement des échanges de droits d'émission (de carbone), ce qui prendra du temps. Dans l'intervalle, le Fonds vert pourrait couvrir ses besoins de bonification au moyen du produit des émissions obligataires, des revenus d'intérêts sur son capital de base ou d'autres systèmes novateurs de taxes internationales.

- **Énormes avantages.** Ce dispositif pourrait permettre aux pays en développement de commencer à accroître leurs efforts d'adaptation/atténuation plus tôt (parfois des années plus tôt) qu'il ne serait possible autrement, ce qui serait bénéfique pour le monde entier.

*Les commentaires sur cet article sont à envoyer à [imfsurvey@imf.org](mailto:imfsurvey@imf.org)*

Traduction d'un article paru sur [www.imf.org/imfsurvey](http://www.imf.org/imfsurvey)